

CO₂ 03/15.03.07

Les automobilistes peuvent compenser

Les automobilistes suisses peuvent désormais compenser volontairement leurs émissions de CO₂. La fondation Myclimate a mis en place un système de calcul: celui qui fait 10 000 kilomètres avec une voiture moyenne paye 273 francs. Myclimate utilise cet argent pour compenser les 2,4 tonnes de CO₂ que cet automobiliste a émis. Pour ce faire, la fondation à but non lucratif réinvestit l'argent dans des projets de réduction d'émissions de gaz carbonique en Suisse et à l'étranger. (ats)